# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

Le quatorze décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS: M. BOISSEAU Jérémy - M. MEUNIER Jacky - M. BAUDOUIN Olivier - Mme BRAUD Béatrice

M. FREJOUX Bernard - M. JARNY Jean-Claude - Mme NAULET Marie-Bernadette M. ROBERGEAU Patrick - Mme GARDIEN Sandrine - Mme MARTIGNON Sandrine

M. VERINE Mickaël - Mme PLAIRE Cécilia - Mme MORISSET Séverine

ABSENTS REPRESENTES: M. COLAS Jean-Philippe (pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU)

Mme LATLI Thiphaine (pouvoir à Mme Sandrine MARTIGNON)

<u>CONSEILLERS NON REPRESENTES</u>: Mme BOUTET Martine

M. LATAUD Philippe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jacky MEUNIER

#### **ORDRE DU JOUR:**

1° AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

modification de la délibération du 15/06/2017

2° BATIMENTS DE STOCKAGE

attribution des marchés

convention de financement avec la Région

emprunt

3° BUDGET COMMUNE

DM 3

4° BUDGET ANNEXE PORT

remboursement heures supplémentaires

DM 3

clôture

- 5° CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL
- 6° TARIFS 2018 SERVICES COMMUNAUX

Bibliothèque, salles, cimetière, photocopies, droits de place, locations terrains communaux

- 7° MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES
- 8° TARIFS 2018 TERRAINS A PIEUX
- 9° INFORMATIONS DIVERSES

prochain conseil municipal le 25/01/2018

cérémonie des vœux

10° QUESTIONS DIVERSES

Date de la convocation: 07/12/2017

Avis affiché le : 08/12/2017

Publié dans le journal Sud-Ouest le : 14/12/2017 Publié dans le journal L'HEBDO : 14/12/2017

Nombre de conseillers en exercice : 17

Conseillers présents: 13
Conseillers représentés: 2
Conseillers non représentés: 2
Conseillers ayant pris part au vote: 15

Le précédent compte rendu est modifié.

Il convient de corriger les jours d'ouverture et de fermeture de la déchetterie mentionnés au point n° 10 (QUESTIONS DIVERSES).

Les jours de fermeture sont : le mardi toute la journée + le mercredi toute la journée + le jeudi matin + le vendredi matin.

Les jours d'ouverture sont : lundi toute la journée + jeudi après-midi + vendredi après-midi + samedi toute la journée.

Après correction le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 1°) <u>AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</u> : <u>MODIFICATION DE LA</u> DELIBERATION DU 15/06/2017

Le 15 juin 2017, le Conseil Municipal a validé le principe d'amortir les subventions d'équipement sur une durée de 10 ans et a inscrit au budget l'amortissement d'une subvention de 88 809,64 € soit 8 880,96 € par an à compter du 01/01/2017.

Il s'avère que la Trésorerie de Courçon nous indique que la subvention en question a déjà été partiellement amortie dans les années antérieures.

Il reste à amortir la somme de 42 077,68 € après l'échéance de 2017.

La somme restant à amortir correspond à 5 années d'amortissement, soit 8 415,54 € à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 31/12/2022.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, **s'engage à inscrire chaque année** au budget principal l'amortissement du solde de la subvention d'équipement qui s'élève au 31/12/2017 à **42 077,68 €**, soit l'amortissement suivant du **01/01/2018 au 31/12/2022** :

Art 6811-042 dépense : 8 415,54 €
 Art 2804132-042 recette : 8 415,54 €

#### 2°) MARCHE BATIMENTS DE STOCKAGE

Le projet de construction de trois bâtiments de stockage a été autorisé par le Conseil Municipal le 20/02/2015.

Le marché a été publié sur internet le 15/09/2017 et au BOAMP le 17/09/2017

La date limite de réception des offres était prévue le 25/10/2017, à 17 h 00.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 26/10/2017, à 18 h 00

- √ 12 entreprises se sont portées candidates pour le lot 1 : gros-œuvre
- √ 10 entreprises se sont portées candidates pour le lot 2 : charpente métallique, couverture, bardage métallique
- ✓ 7 entreprises se sont portées candidates pour le lot 3 : électricité
- √ 6 entreprises se sont portées candidates pour le lot 4 : VRD
- ✓ 5 entreprises se sont portées candidates pour le lot 5 : clôtures et portails

Monsieur BAUDOUIN présente en séance le tableau de classement des offres par lot qui tient compte, conformément au règlement de la consultation,

- de la valeur technique : 30 %
- du prix des prestations : 70 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

• attribue le marché « construction de trois bâtiments de stockage » aux entreprises suivantes qui ont présentées les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation :

			нт
lot 1	gros œuvre	DELTA CTP	266 509,71 €
lot 2	charpente/couverture/bardage	BRISSET	516 536,75 €
lot 3	électricité	EIFFAGE	64 048,36 €
lot 4	VRD	EUROVIA	327 698,20 €
lot 5	clôtures/portail	DIRICKX	23 524,00 €
		_	1 198 317,02 €

- autorise le Maire à signer le marché avec chaque entreprise retenue
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché
- **s'engage** à inscrire au budget primitif 2018 « terrains à pieux » les crédits nécessaires au financement des travaux engagés.

## **3°)** CONSTRUCTION TROIS BATIMENTS DE STOCKAGE: CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION

La Région a adressé le projet de convention de financement suivant :

- > aide maximale allouée 800 000 € représentant 61.50 % de la dépense limitée à 1 300 000 € HT
- révision possible à la baisse de la subvention en fonction des dépenses réalisées
- > 1er versement 20 % (160 000 €) à la signature de la convention
- > versement du solde (577 000 €) au plus tard le 31/12/2019 après paiement de toutes les factures
- délai de réalisation du projet 20/01/2017 au 15/05/2019.

obligation de publicité de l'aide régionale octroyée (panneaux d'information sur le site, bulletin communal...).

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- accepte l'aide octroyée par la Région qui s'élève à 61,50 % d'une dépense limitée à 1 300 000 € HT
- accepte les termes de la convention
- autorise le Maire à la signer.

#### 4°) CONSTRUCTION DE BATIMENTS DE STOCKAGE : EMPRUNT

Sur la base des analyses des offres et du montant de la subvention attribuée par la Région, le plan de financement du projet s'établit ainsi :

région	1 198 317,02 €	61,50%	736 964,97 €
emprunt	1 198 317,02 €	38,50%	461 352,05 €
		100,00%	1 198 317,02 €

Toutefois, comme la subvention de la Région n'est versée en totalité qu'au terme des travaux il convient d'emprunter les montants suivants :

- 462 000 € sur 15 ans ou 20 ans ou 25 ans
- 577 000 € pendant 1 an, le temps de terminer les travaux et percevoir le solde de la subvention.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs banques. Voici le résultat :

<u>,</u>				
462 000 €	Remboursement trimestriel (capital+intérêts)			
	15 ans 20 ans 25 ans			frais dossier
CREDIT MARITIME	8 512,60 €	6 753,18 €		1 000,00 €
CREDIT AGRICOLE	8 581,60 €	6 863,47 €	5 895,73 €	462,00€
CAISSE EPARGNE				

583 000 €	remboursem	remboursement trimestriel des intérêts		
	12 mois	12 mois 24 mois		
CREDIT MARITIME	461,54€			500,00€
CREDIT AGRICOLE		728,75 €		583,00€
CAISSE EPARGNE				

Considérant que la Caisse d'Epargne n'a pas émis d'offre Considérant que le Crédit Mutuel n'a pas été consulté,

Les membres du conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de reporter** cette question à la prochaine séance du Conseil Municipal.

A noter, les crédits seront inscrits au BP 2018 du budget annexe « terrain à pieux » qui sera voté le 25 ianvier 2018.

Monsieur BAUDOUIN explique que le montant des locations comprendra le remboursement de l'emprunt augmenté des consommations (eau et électricité) ainsi que d'une provision aux frais d'entretien des bâtiments.

#### 5°) BUDGET PRINCIPAL 2017 : DM3

La présente décision modificative a pour objet de :

#### en fonctionnement :

 rajouter des crédits supplémentaires aux chapitres 012 (frais de personnel) et 67 (charges exceptionnelles)

#### en investissement:

• rajouter des crédits supplémentaires pour les travaux aux étangs, la peinture routière et l'achat de tables pour les écoliers

- actualiser les prévisions des programmes de travaux suivants compte tenu des subventions accordées :
  - o Nouvel atelier
  - o Piste cyclable rue du 19 mars 1962
  - o Liaison Vélodyssée/port du Pavé

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **accepte** la décision modificative n° 3 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	2 664,70 €	2 664,70 €
investissement	-245 848,94 €	- 245 848,94 €

#### Détail en fonctionnement :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BUDGET	DM 3	TOTAL
011	Charges à caractère général	294 849,00 €	- 612,00 €	294 237,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	695 628,00 €	2 664,70 €	698 292,70 €
65	Autres charges de gestion courante	69 284,00 €		69 284,00 €
66	Charges financières	33 415,00 €		33 415,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	612,00 €	1 112,00 €
022	Dépenses imprévues	15 919,00 €		15 919,00 €
023	Virement à la section d'investissement	481 072,00 €		481 072,00€
042	Opé. d'ordre transfert entre sections	8 881,00 €		8 881,00 €
	TOTAL	1 599 548,00 €	2 664,70 €	1 602 212,70 €

	RECETTES FONCTIONNEMENT	BUDGET	DM 3	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,17	2 664,70 €	22 664,87
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	131 083,00		131 083,00
73	Impôts et taxes	767 578,00		767 578,00
74	Dotations, subventions et participations	348 911,00		348 911,00
75	Autres produits de gestion courante	6 500,00		6 500,00
002	résultat reporté	325 475,83		325 475,83
	TOTAL	1 599 548,00	2 664,70 €	1 602 212,70

#### Détail Investissement :

	DEPENSES INVESTISSEMENT	BUDGET	DM 3	TOTAL
204	Subventions d'équipement versées	23 952,00		23 952,00
21	Immobilisations corporelles	59 492,94	33 455,00	92 947,94
23	Immobilisations en cours	780 884,00	-279 303,94	501 580,06
16	Emprunts et dettes assimilés	189 275,00		189 275,00
041	Opérations patrimoniales	21 840,00		21 840,00
001	déficit reporté	59 090,06		59 090,06
TOT	AL	1 134 534,00	-245 848,94	888 685,06

	RECETTES INVESTISSEMENT	BUDGET	DM 3	TOTAL
13	Subventions d'investissement reçues	518 454,00	-245 848,94	272 605,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000,94		25 000,94
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	79 286,06		79 286,06
021	Virement de la section de fonctionn	481 072,00		481 072,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 881,00		8 881,00
041	Opérations patrimoniales	21 840,00		21 840,00
TOTA	<b>L</b>	1 134 534,00	-245 848,94	888 685,06

### 6°) BUDGET ANNEXE PORT: REMBOURSEMENT HEURES SUPPLEMENTAIRES 2017

Le conseil portuaire, lors de sa séance du 17/11/2014, s'est dit favorable au remboursement des heures supplémentaires payées par la commune aux agents municipaux pour l'entretien des cales :

- indemnisation pour travail de nuit (avant 7 h du matin)
- heures de travail du samedi matin.

Le conseil Municipal a adopté cette mesure le 14/12/2015.

Pour l'année 2015 le remboursement s'est élevé à 1 365 € toutes charges comprises.

Pour l'année 2016, le remboursement s'est élevé à 1 766,93 € toutes charges comprises.

Pour l'année 2017, le remboursement s'élève à 2 095,98 € toutes charges comprises.

Le Conseil Municipal, après délibération, **accepte** à l'unanimité le remboursement de la somme de **2 095,98** € par le budget annexe du Port au budget communal, des heures supplémentaires effectuées en 2017 par un agent communal pour l'entretien des cales du Port du Pavé et du Corps de Garde.

#### 7°) BUDGET ANNEXE PORT: DM 3

La présente décision modificative a pour objet d'ajouter des crédits supplémentaires concernant :

- les travaux de peinture au sol (parking du Pavé)
- le remboursement des heures supplémentaires de nettoyage des cales.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **approuve** la décision modificative N° 3 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	0,00 €	0,00€
investissement	0,00€	0,00€

#### Détail fonctionnement :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BUDGET	DM 3	TOTAL
011	Charges à caractère général	115 014,00 €	- 96,00 €	114 918,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000,81 €	96,00 €	2 096,81 €
66	Charges financières	439,00 €		439,00€
67	Charges exceptionnelles	31 269,00 €		31 269,00 €
023	Virement à la section d'investissement	508,19 €		508,19€
	TOTAL	149 231,00 €	- €	149 231,00 €

	RECETTES FONCTIONNEMENT	BUDGET	DM 3	TOTAL
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	90 618,81		90 618,81
75	Autres produits de gestion courante	24 080,00		24 080,00
	Excédent reporté	34 532,19		34 532,19
	TOTAL	149 231,00	- €	149 231,00

#### Détail Investissement :

	DEPENSES INVESTISSEMENT	BUDGET	DM 3	TOTAL
21	Immobilisations corporelles	3 036,00 €	56,00 €	3 092,00 €
23	Immobilisations en cours	66 500,00 €	- 56,00 €	66 444,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	11 256,00 €		11 256,00 €
TOTAL		80 792,00 €	- €	80 792,00 €

	RECETTES INVESTISSEMENT	BUDGET	DM 3	TOTAL
13	Subventions d'investissement reçues	25 689,00 €		25 689,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	508,19€		508,19€
	excédent reporté	54 594,81 €		54 594,81 €
TOTAL	-	80 792,00 €		80 792,00 €

#### 8°) BUDGET ANNEXE PORT : CLOTURE

Sur les conseils du Trésorier, cette question est reportée à une date ultérieure qui ne peut, à ce jour, être déterminée.

#### 9°) CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU DEPARTEMENT

Dans le cadre de sa gestion en régie de ses ports, le Département s'est engagé à reprendre le personnel municipal affecté jusqu'alors à leur gestion.

Pour Charron, un agent à temps plein est concerné.

La convention a pour objet de préciser :

- ✓ la période concernée. En l'occurrence du 01/03/2018 au 31/12/2018 compte tenu de l'avis de la commission administrative paritaire requise préalablement.
- ✓ les modalités de remboursement. Remboursement annuel en fin d'année budgétaire.
- ✓ le détail du remboursement : 100 % du salaire et des charges patronales.
- √ l'organisation du travail. C'est le Département qui gère le travail et les horaires de l'agent mis à sa disposition.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du projet de convention.

Le Conseil Municipal.

Considérant la fin au 31/12/2017 de la concession des Ports du Corps de Garde et du Pavé

Considérant qu'un agent communal était affecté jusqu'alors à l'entretien des Ports

Considérant le projet de convention de mise à disposition.

Considérant l'accord de l'agent concerné

Après délibération, à l'unanimité,

- accepte de mettre à la disposition du Département l'agent communal affecté à l'entretien des Ports du Corps de Garde et du Pavé à compter du 01/03/2018 sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire
- accepte que cette mise à disposition porte sur un temps complet
- accepte les termes de la convention
- autorise le Maire à saisir la Commission Administrative Paritaire
- autorise le Maire à signer la convention sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2018 l'entretien de la cale au port du Pavé est assuré par un agent communal. En revanche, concernant la cale du Corps de Garde, ce sont deux bénévoles usagers qui assurent son entretien : M. Jean-Claude JARNY et M. Jean-Claude PELLETIER.

#### 10°) TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **décide d'augmenter** les tarifs de **2** % à compter du **1**<sup>er</sup> **janvier 2018**, soit :

		2017	2%
		2017	2018
DROITS DE PLACE	m/l	0,68 €	0,69 €
	camion	81,95 €	83,59 €
PHOTOCOPIE	A4 recto	0,38 €	0,39 €
Location terrains communaux	terrain bâti le m2 terrain non bâti le	0,49 €	0,50 €
	m2	0,39 €	0,40 €
CIMETIERE	concession 30 ans	121,87 €	124,31 €
	concession 50 ans	195,41 €	199,32 €
COLUMBARIUM	15 ans	426,54 €	435,07 €
	30 ans	731,22 €	745,84 €
	1 an	56,73 €	57,86 €

### 11°) MAISON DES ASSOCIATIONS ET SALLE DES FETES : TARIFS LOCATIONS 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Patrick ROBERGEAU)

- > **décide** de supprimer le tarif journalier
- instaure le tarif week-end (du vendredi après l'état des lieux au lundi matin 8 h 00)
- fixe les tarifs suivants :
  - Week-end Maison des Associations : 200 €
  - Week-end Salle des Fêtes : 450 €
  - Caution Salle des Fêtes et Maison des Associations : 621,54 €

Ces dispositions prennent effet au 1er janvier 2018.

### MAISON DES ASSOCIATIONS ET SALLE DES FETES : MODIFICATION DU **REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur modifié des salles qui prévoit notamment :

- les horaires des états des lieux
- les sanctions en cas de non-respect de ses dispositions.

#### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE: TARIFS 2018**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2016 pour l'année 2018, soit à compter du 01/01/2018 :

- ✓ Inscription Famille : 15 €✓ Inscription Individuelle + 18 ans : 11 €
- ✓ Inscription Individuelle -18 ans : 11 €

#### 14°) **TERRAINS A PIEUX: TARIF LOCATIONS 2018**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif 2012 des locations de terrains à pieux pour l'année 2018, soit à compter du 01/01/2018 : 1,14 € le m².

#### 15°) **INFORMATIONS DIVERSES**

CEREMONIE DES VŒUX : vendredi 05 janvier à 19 h 00 à la salle des fêtes

STELE COMMEMORATION DU 28/02/2010 : le Maire déplore que la stèle ne soit pas mise en valeur. Coincée entre des remorques et des rochers elle passe inaperçue et pour ceux qui la remarquent, elle donne le sentiment d'être à l'abandon. C'est irrespectueux pour le drame qu'elle symbolise.

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir et de faire des propositions pour remédier à cette situation.

M. JARNY propose d'entourer la stèle par des poteaux reliés entre eux par une chaîne. Il propose également d'interdire à proximité le stationnement de tous les véhicules.

Le maire attend les propositions des autres conseillers. « Il faut que les nouveaux aménagements soient terminés pour la cérémonie de Février ».

NOUVEAU CHARRON INFO: le Maire présente la nouvelle formule qui se veut plus dynamique et plus moderne.

RENDEZ-VOUS DU MAIRE AVEC LA GENDARMERIE: Le Maire va rencontrer très prochainement les gendarmes pour trouver.

- des solutions à des différends de voisinage
- et engager des poursuites contre les propriétaires connus de chiens errants.

DECORATIONS DE NOEL : cette année, faute de temps et de bénévoles, il n'y a pas eu de décorations végétales de Noël dans les rues. Les décorations ont été limitées à la zone de commerces, les écoles, la maison des associations et la salle des fêtes.

INTERDICTION DE STATIONNER: des gabions vont être installés pendant les vacances de Noël sur les trottoirs face à la Taverne.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

M. JARNY revient sur les jours de fermeture de la déchetterie : « c'est inadmissible ! ... On a enlevé des heures à Charron pour les mettre à Marans.... Il faut faire une pétition! ... »

Le Maire rétorque que la réponse de Cyclad sera sans nul doute : « les horaires d'ouverture sont adaptés à la courbe de fréquentation. On privilégie les plages où la fréquentation est la plus forte ».

La déchetterie est certes fermée deux jours par semaine. Mais elle reste ouverte sur des demi-journées les autres jours.

- M. BAUDOUIN prend l'exemple de la CDA qui présage du pire à venir : sur le territoire de la CDA les déchetteries vont être regroupées.
- M. VERINE est d'accord pour demander un élargissement des plages d'ouverture.

Mme BRAUD aimerait que les horaires d'ouverture soient respectés. Elle a constaté à ses dépens que 15 mn avant l'horaire officiel de fermeture, le surveillant refoule à l'entrée les véhicules.

Mme NAULET regrette ces restrictions d'ouverture qui ne font que favoriser les dépôts sauvages.

Le Maire propose de faire un courrier demandant au moins ½ journée de + d'ouverture.

M. MEUNIER profite de ce sujet pour rappeler qu'il ne faut pas sortir les poubelles jaunes en cas de tempête. Les containers tombent et déversent dans les rues leurs déchets. C'est du temps passé ensuite par les employés communaux à tout ramasser. En attendant que le travail soit fini, les rues et les trottoirs sont sales. C'est inacceptable.

Mme NAULET fait part des remerciements qu'elle a reçus des personnes âgées bénéficiaires d'un colis de fin d'année.